



## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU

**MERCREDI 23 DECEMBRE 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le 23 décembre, à dix-neuf heures  
Le Conseil Municipal de la Commune de Neufmoutiers-en-Brie, légalement  
Convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence  
De Monsieur POUILLOT Ludovic, Maire

**Présents** : Ludovic POUILLOT, Alexandra CHEVALIER, Pietro GUATIERI, Vanessa DE GREEF, Yohan BOURDELAT, Vincent TOLLET, Laudiane MEIGNE PORTES, Anthony JOLLY, Christiane RICHARD, Bernard CARMONA, Didier GAMOT

**Représentés** : Laurence BARBAUX représentée par Yohan BOURDELAT, Jessica MICHELET représentée par Alexandra CHEVALIER, Gilles RAMOND représenté par Pietro GUATIERI, Odile MOUREN représentée par Vanessa DE GREEF

**Absents et excusés** :

### Nombre de Conseillers Municipaux

En exercice : 15

Présents : 11, puis 8 à 19h08

Votants : 15, puis 12 à 19h08

Date de la convocation du conseil municipal : 18.12.2025

Date de la publicité de la convocation : 18.12.2025

**Le conseil désigne pour secrétaire de séance** : Vanessa DE GREEF

Monsieur le Maire constate que l'assemblée remplit les conditions de quorum pour délibérer et proclame la validité de la séance.

La séance est déclarée ouverte à 19h04

---

### Rappel de l'ordre du jour

Question formelle :

Approbation du procès-verbal de la séance du 03 décembre 2025

Questions délibératives :

1 - Décision modificative n°1 au Budget 2025

2 - Autorisation donnée au Maire pour la réalisation d'un emprunt d'un montant de 200 000€

## **Délibérations du conseil :**

### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 03 DECEMBRE 2025**

**Après en avoir délibéré, 8 pour et 3 abstentions, le Conseil Municipal :**

**VALIDE** le procès-verbal de la séance du 03 décembre 2025

Monsieur CARMONA prend la parole pour dire que le point 2 ne devrait pas être voté étant en campagne électorale en appuyant sa parole sur ces mots : les délégations consenties par les assemblées délibérantes ou exécutives locaux en matière de négociation et de signature de contrats et des prêts, prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale.

Monsieur POUILLOT et Monsieur GUATIERI répondent que la décision peut être prise en conseil municipal à partir du moment où le sujet était prévu au budget.

Monsieur CARMONA, Monsieur GAMOT, et Madame RICHARD se retire de la séance à 19h08 en expliquant qu'ils ne veulent pas prendre part à ce conseil pour cause de non légalité.

#### **1- DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET 2025 (N° DE\_2025\_032)**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2311-1 et suivants relatifs au budget des communes,

**Vu** le budget primitif de l'exercice 2025, adopté par délibération du 03 avril 2025,

**Vu** les besoins exprimés pour le financement des travaux réalisés par l'Office National des Forêts (ONF) dans le cadre de la création du sentier pédestre communal,

**Vu** la demande du SGC de Coulommiers sur les frais d'études,

**Considérant** qu'il convient de verser à l'ONF une subvention d'un montant de 25 000 €,

**Considérant** que les crédits initialement votés au budget primitif ne permettent pas de couvrir ces dépenses,

**Considérant** qu'il y a lieu d'effectuer une décision modificative afin de procéder aux ajustements nécessaires,

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal**

**DÉCIDE :**

#### **Article 1 – Ajustement budgétaire (Décision Modificative n°1)**

Le budget communal de l'exercice 2025 est modifié comme suit :

##### **Section d'investissement :**

<b>Chapitre</b>	<b>Article</b>	<b>Libellé</b>	<b>Recettes (€)</b>	<b>Dépenses (€)</b>
204	204114	Subventions d'équipement aux organismes d'état en voirie		+ 25 000,00
21	21538	Autres réseaux		- 25 000,00
41	2151	Réseaux de voirie	6 989,88	
41	203	Frais d'études, recherche, développement		6 989,88

#### **Article 2 – Versement de la subvention**

Il est accordé à l'Office National des Forêts (ONF) une subvention de **25 000 €** destinée à financer la création d'un sentier pédestre.

Le versement sera effectué sur présentation du justificatif ou du titre émis par l'ONF.

#### **Article 3 – Exécution**

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération, de la signature de tous les documents afférents et de la transmission de la décision au représentant de l'État conformément à la réglementation en vigueur.

## 2 – AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR LA REALISATION D'UN EMPRUNT D'UN MONTANT DE 200 000€ (N° DE\_2025\_033)

Monsieur Le Maire donne connaissance au Conseil d'un projet de Neufmoutiers-en-Brie. Il expose que ce projet comporte l'exécution de travaux dont il soumet le mémoire justificatif au Conseil et dont le montant s'élève à la somme de 200 000 Euros. Il rappelle que ce projet est inscrit au budget de la commune qui a été voté et approuvé par le Conseil Municipal le 03 avril 2025.

Monsieur GUATIERI commente sa présentation Power Point justifiant les raisons de l'emprunt, notamment :

- La conjoncture financière est compliquée, tant au niveau national qu'international.
- La nécessité d'anticiper les années futures avec de moins en moins de subvention
- Les notes financières de la France qui sont en baisse
- Le taux d'intérêt proposé qui a et qui risque d'augmenter dans les prochains mois.
- Le taux d'endettement de la commune reviendrait inférieur à celui de 2021 dans 4 ans : 1 044€ / habitants avant 2020 contre 642€ / habitants en 2021 et 448€ / habitants en 2025. Avec la prise de l'emprunt, le taux par habitant serait de 610 € donc un taux inférieur à 2021. Pour le calcul des années à venir, en 2027 nous serions à 561 € / habitants et 508 € / habitants en 2028, avec la fin d'un emprunt en 2027 et puis d'un autre en 2027.

L'emprunt va permettre de continuer les projets et de maintenir la trésorerie actuelle.

**Le Conseil municipal après avoir entendu l'exposé et après échange de vues, prend en considération et approuve le projet qui lui est présenté ainsi que son financement.**

Il **DECIDE** de demander au CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE BRIE PICARDIE, l'attribution d'un prêt destiné au financement de cet investissement. Les caractéristiques du prêt proposé par le CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE BRIE PICARDIE sont les suivantes :

**Montant : 200 000 Euros**

**Durée : 20 ans**

**Taux : variable**

**Index de référence : 1,700 % (Livret A)**

**si l'index de référence est inférieur à 0, il sera alors réputé égal à 0**

**Marge sur index : 0,52 %**

**Remboursement anticipé : Indemnité de gestion :**

$K \times 1,15 \% \times (N/365) - (K)$  est égal au capital remboursé par anticipation majoré, le cas échéant, du stock d'intérêts et, (N) est égal au nombre de jours compris entre la date de valeur du remboursement anticipé et la date de la dernière échéance du prêt.

Possible après chaque échéance – irréversible – aux conditions en vigueur au moment de la transformation et pour la durée restant à courir.

**Périodicité : Trimestrielle**

**Amortissement : Constant**

- **Frais de dossier : 0,15 % du montant emprunté soit 300 €**

La Commune de Neufmoutiers-en-Brie s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire les sommes nécessaires au remboursement des échéances en dépenses obligatoires à son Budget et en cas de besoin, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement desdites échéances.

La Commune de Neufmoutiers-en-Brie s'engage en outre, à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquels l'emprunt pourrait donner lieu.

Le Conseil municipal confère toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de l'Emprunt, la signature des contrats de prêt à passer avec le Prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Monsieur le Maire clôture la séance à 19h52

Président de séance

Ludovic POUILLOT

Secrétaire de séance

DE GREEF Vanessa

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'De Greef', with a long horizontal flourish extending to the left.



## FEUILLET DE CLOTURE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU

### MERCREDI 23 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 23 décembre, à dix-neuf heures  
Le Conseil Municipal de la Commune de Neufmoutiers-en-Brie, légalement  
Convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence  
De Monsieur POUILLOT Ludovic, Maire

**Présents** : Ludovic POUILLOT, Alexandra CHEVALIER, Pietro GUATIERI, Vanessa DE GREEF, Yohan BOURDELAT, Vincent TOLLET, Laudiane MEIGNE PORTES, Anthony JOLLY, Christiane RICHARD, Bernard CARMONA, Didier GAMOT

**Représentés** : Laurence BARBAUX représentée par Yohan BOURDELAT, Jessica MICHELET représentée par Alexandra CHEVALIER, Gilles RAMOND représenté par Pietro GUATIERI, Odile MOUREN représentée par Vanessa DE GREEF

**Absents et excusés** :

#### Nombre de Conseillers Municipaux

En exercice : 15

Présents : 11, puis 8 à 19h08

Votants : 15, puis 12 à 19h08

Date de la convocation du conseil municipal : 18.12.2025

Date de la publicité de la convocation : 18.12.2025

Le conseil désigne pour secrétaire de séance : *Vanessa DE GREEF*

N° d'ordre	Délibérations	Statut
DE_2025_032	Décision modificative n°1 au Budget 2025	APPROUVE
DE_2025_033	Autorisation donnée au Maire pour la réalisation d'un emprunt d'un montant de 200 000€	APPROUVE

Ludovic POUILLOT  
Président de séance

DE GREEF Vanessa  
Secrétaire de séance

